

**Portant validation de la fourniture et de l'installation d'une sauteuse pour la cuisine centrale**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la commande publique ;  
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le devis de la société SOVIMEF concernant l'achat de fourniture et l'installation d'une sauteuse pour la cuisine centrale ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

De valider le devis de la société SOVIMEF concernant l'achat et l'installation d'une sauteuse pour la cuisine centrale d'un montant de 14 327.00 € HT.

signé électroniquement le 13/05/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

